

Séance ordinaire du 14 mai 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°14052024D01

Objet : coopération décentralisée – versement d’une subvention à l’association « ARCADE, une terre pour vivre »

Date de la convocation et de l’affichage : 7 mai 2024
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 22
 Nombre de pouvoirs : 5
 Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 27
 Pour : 25
 Contre : 0
 Abstention : 2

Le 14 mai 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT		X		Christine CARREL
Evelyne FOURNIER		X		Patrick CHAPUIS
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA			X	
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET		X		Chantal GIRAUD
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL			X	
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI		X		Jean-Jacques BAZIN
Sarah HENICKE	X			

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20240514-14052024D01-DE
 Date de réception préfecture : 17/05/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Mylène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI

Secrétaire de séance : Sarah HENICKE

Rapporteur : Franck VILLAND, Maire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°07112023D01 qui a autorisé la signature d'une convention de coopération décentralisée avec l'association « ARCADE, une terre pour vivre » et l'engagement de la commune à verser une subvention annuelle de 8 000 euros à l'association en application de la convention. Il convient désormais de délibérer pour verser la subvention sur l'exercice 2024. Les crédits sont inscrits au chapitre 65.

Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

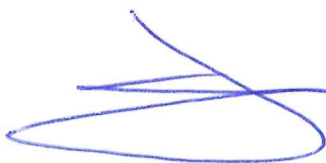
- **ATTRIBUE** une subvention de 8 000 euros à l'association « ARCADE, une terre pour vivre » pour l'année 2024.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 14 mai 2024

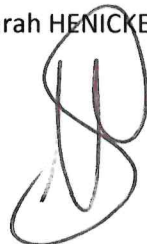
Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 17.05.2024

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 17.05.2024

Le Maire,
Franck VILLAND



La secrétaire de séance,
Sarah HENICKE



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240514-14052024D01-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024